

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

OPH de l'Ariège Index Egalité H/F

Les 4 indicateurs à suivre pour mesurer les écarts

75 points et plus
l'entreprise respecte l'égalité

la note est inférieure à 75 points

L'entreprise a 3 ans pour réduire les écarts sous peine de payer une pénalité

Amende maximum

1% de masse salariale



100 pts

75 pts

0 pts

INDEX OPH09

=

92 points

0 pts - 10 pts => OPH09 = 5pts
Écart 5 Représentation équilibrée au sein des 10 plus hautes rémunérations

0 pts - 15 pts => OPH09 = INCALCULABLE
Écart 4 Augmentations au retour du congé maternité

Note globale

0 pts - 35 pts +> OPH09 = 35pts
Écart 2 Augmentations

0 pts - 40 pts => OPH09 = 38pts
Écart 1 Rémunérations



Déterminer les rémunérations à comparer sur 12 mois

SONT EXCLUS

- Les indemnités de licenciement & de départ à la retraite
- Les primes liées à une sujétion particulière
- Les primes d'ancienneté
- Les heures supplémentaires & complémentaires
- Les versements effectués au titre de la participation intéressement

OBLIGATION

de publier les écarts de rémunération le 1^{er} mars chaque année



Groupe
Revue Fiduciaire